

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Départemental de l'Action Sociale

Le comité Départemental de l'Action Sociale s'est tenu dans les locaux de la DDFIP le 27 avril 2017 pour débiter à 9h30.

Le secrétariat de cette réunion est assuré par Mme Béatrice Gaudriller, et le secrétariat adjoint par l'UNSA en la personne de Christine Duval

Ordre du jour du CDAS

- Approbation du procès verbal du 13 décembre 2016
- Compte rendu du GT du 28 mars 2017 sur la restauration,
- Compte rendu annuel d'activité 2016 de la délégation,
- Compte rendu annuel d'activité 2016 des assistantes de service social,
- Présentation de la nouvelle circulaire sur le service social,

- Points sur les crédits d'action locale 2017 (CAL)

- Questions diverses

Approbation du procès verbal du 13 décembre 2016

Le procès verbal du 13 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

Compte rendu du GT du 28 mars 2017

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des responsables des associations de restauration ainsi que leur trésorier ou secrétaire (quand cela était possible), les représentants des différents syndicats, la Direction en la personne de Mr Philippe Royer, et la délégation de l'action sociale ainsi que Mr Desreumaux Michel responsable Chorus pour le Nord Pas-de-Calais, s'est réuni le 28 mars 2017 afin d'établir un premier état des lieux sur le sujet de la restauration collective dans le Pas-de-calais. Ce GT avait été fortement sollicité par l'ensemble des OS, et cela depuis très longtemps compte tenu des nouvelles conventions mises en place en 2015.

Le GT faisait suite au GT national de début mars sur le sujet.

Une réunion entre la Direction Générale et Madame Degond est prévu courant mai afin de « faire le point » sur le sujet de la restauration dans le département. Le sujet des subventions tardives devraient notamment être évoqué.

L'ensemble des OS font remarquer que des Groupes de Travail devraient avoir lieu plus régulièrement sur le sujet. Le dernier GT montre que beaucoup de questions restent encore à traiter et que les responsables des associations de restauration auraient besoin d'être épaulé.

Le compte rendu fait ressortir plusieurs sujets et notamment celui de la mutualisation des informations.

Il est convenu q'un prochain GT se réunirait en juin avec la présence de certains responsables d'association de restauration et la délégation de l'action sociale (sans les OS) afin de lister les questions et/ou problèmes sur le sujet. Mais également d'étudier la possibilité de mettre en place un espace dédié et protégé, sur Ulysse 62, en soutien aux associations des restaurants administratifs.

Compte rendu annuel d'activité 2016 de la délégation

Au 31 décembre 2016, la DDFIP du Pas de Calais comptait 1680 agents.

On peut remarquer que la catégorie B est la plus importante avec 736 agents.

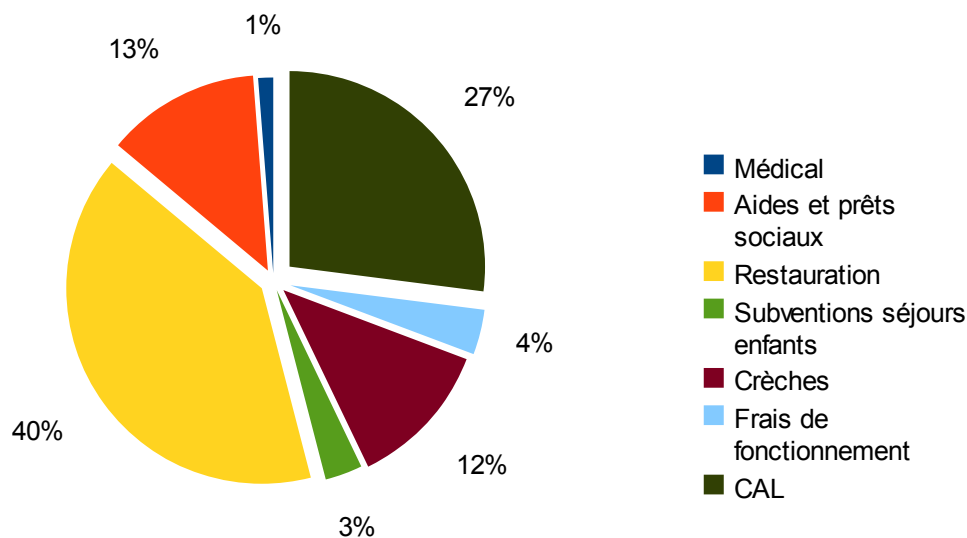
703 des 1680 agents ont entre 50 et 59 ans.

On comptabilise 1 111 enfants d'agents, dont 411 ayant entre 6 et 11 ans inclus.

Rappelons que l'action sociale intervient dans divers domaines :

- les aides et prêts sociaux
- le matériel et subventions de restauration
- les crèches
- les subventions des séjours enfants
- les coins repas
- le médical
- et dans le cadre de l'action locale (CAL) : l'arbre de Noël, les sorties intergénérationnelles, la journée retraite, l'amitié finances, les interventions médico-sociales comme les visites auprès d'un psychologue.

Répartition du budget de l'action sociale



Compte rendu annuel d'activité 2016 des assistantes de service social

Il n'y a pas de compte rendu annuelle d'activité de la part des assistantes de service social mais une déclaration sur leurs conditions de travail. En effet, ces dernières sont dans mouvement social débutait en décembre 2015 portant, en outre, sur leur régime indemnitaire.

Cependant, elles nous ont fait un compte rendu de la CESF (conseillère en économie sociale et familiale).

12 familles ont été orientées vers ses services, les causes des difficultés sont le plus souvent le surendettement dont les causes sont variées : trop de crédits, mauvaises gestions, changement de situation personnelle (séparation), ou ressources trop faibles.

La CFTC 62 ne peut que déplorer la situation : le nombre de famille ayant besoin d'aide augmente chaque année, ne baissons pas les bras et continuons à défendre nos droits et nos salaires.

Présentation de la nouvelle circulaire sur le service social

La circulaire est relative aux missions et au cadre d'intervention du service social du ministère de l'économie et des finances.

LES MISSIONS DU SERVICE SOCIAL

L'action du service social participe à la politique de gestion des ressources humaines.

Elle vise à accompagner les personnels rencontrant des difficultés en vue de faciliter leur vie personnelle et l'exercice de leur activité professionnelle et contribue à prévenir les risques psychosociaux, à titre individuel et collectif.

Le service social intervient également en soutien des services dans leur fonction de gestion des ressources humaines ainsi que dans le cadre d'événements graves ou de réorganisations.

Le service social est compétent pour l'ensemble des personnels en activité du MINEFI et des associations opérateurs de certaines prestations d'action social (AGRAF, ALPAF, EPAF) et leurs ayant droit. Il intervient auprès des pensionnés, en complémentarité avec les services des conseils départementaux en charge de l'action social en faveur des personnes âgées. Il peut enfin intervenir dans le cadre de conventions, auprès d'agents d'autres administrations.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE

LE CHAMP D'INTERVENTION

Public : agents confrontés à des difficultés personnelles et/ou professionnelles
Accompagnement personnalisé, diagnostic psychosocial, démarche de prévention, travail en partenariat
Orientation des pensionnés

LES DISPOSITIFS

Les dispositifs de droit commun
Les dispositifs ministériels et interministériels

LES INTERVENTIONS DANS LES COLLECTIFS DE TRAVAIL

L'APPUI TECHNIQUE ET SOUTIEN AUPRES DES SERVICES

Conseil sur toutes les questions sociales et aide à la décision
Prévenir la désinsertion professionnelle
Faciliter le retour au travail
Actions d'informations et de prévention

LES INTERVENTIONS

Événements graves
Services connaissant des difficultés
Réorganisations ou restructurations de services

PARTICIPATION AUX INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL

CNAS
CDAS
CHSCT

Points sur crédits d'action locale 2017 (CAL)

Le budget du CAL est déjà bien entamé en cette fin avril.

L'ensemble des sorties intergénérationnelles sont déjà votées et pour certaines déjà passées.

Nous finalisons donc l'arbre de Noël avec des propositions « clé en main » que nous ne pouvons à peine discuter !

Il reste une petite enveloppe, et sur le sujet, là encore on nous impose, même si l'idée est bonne, d'accepter le coupon culture qui sera donné au 13-17 ans.

La CFTC 62 aurait souhaité qu'il y ait un vrai débat !!!

Questions diverses

La Direction nous propose l'intervention, du docteur Henrique Sequeira, médecin chercheur en Neurophysiologie, sur le thème du stress et du sommeil.

Le prochain CDAS devrait avoir lieu mi-septembre.

La CFTC 62 reste, à la fin de ce CDAS, avec l'impression désagréable de se faire manipuler. Certes, nous comprenons que la Direction doit prendre des décisions face à une délégation de l'action sociale qui ne s'est plus s'organiser seule !!!

MAIS :

Nous souhaiterions qu'elle n'oublie pas que les OS ont également leurs mots à dire !

Le CDAS c'est : pensez à nos agents, car ils ont besoins de nous avec tout ce que le monde actuel nous offre !

Nous devons travailler ensemble !

Compte rendu de votre représentante CFTC DGFIP 62 au C D A S

Clémentine LEUTHREAU-CAILLERETZ

DDFIP PCE

Votre représentante CFTC DGFIP 62 reste à votre disposition : n'hésitez pas à la contacter pour un renseignement, une précision.

**Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
CFTC : le syndicat constructif**

- 6 -